

**Administration communale
Berchem-Sainte-Agathe
Cabinet du Bourgmestre
Avenue du Roi Albert, 33**

B – 1082 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : L 142
UEP 245/04/SDT/mp
(corr. Mme S. De Tavernier)
N/Réf : AVL/KD/BSA-4.4/s.346
Annexe : 1 dossier technique

Monsieur le Bourgmestre,
Monsieur le Secrétaire communal,

Objet : BERCHEM-SAINTE-AGATHE. Rue Potaarde, 181-183 : modification de permis de lotir.

En réponse à votre lettre du 23 mars 2004, en référence, reçue le 31 mars, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 21 avril 2004, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis favorable.

Le projet de lotissement émerge à la zone légale de protection du site du Kattebroeck dont la procédure de classement a été lancée par Arrêté du Gouvernement le 15 janvier 2004.

La demande porte sur des modifications dans l'implantation et la conception des deux maisons mitoyennes (toitures, accès au garage, clôtures, etc...). Ces modifications restent mineures et ne rencontrent pas d'objections de la part de la CRMS.

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Monsieur le Secrétaire communal, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. STEGEN
Vice-Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S., A.A.T.L. – D.U., Cabinet du Secrétaire d'Etat.